



La CPI semaine après semaine

26 avril 2010 #31



Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de trois affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun* (« Ahmad Harun ») et *Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* (« Ali Kushayb »), *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* et *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda*. Trois mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de Harun, Kushayb et Al Bashir pour des charges de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Le suspect n'est pas détenu par la CPI. Après l'audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges.

Affaire Abu Garda

La Chambre préliminaire I refuse d'autoriser le Procureur à faire appel de la décision sur la confirmation des charges à l'encontre d'Abu Garda

Le 23 avril 2010, la chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale (CPI) a rejeté la requête du Procureur en vue d'obtenir l'autorisation d'interjeter appel contre la décision sur la confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda*.

En vertu du Statut de Rome, une décision de confirmation des charges n'est pas susceptible d'appel directement devant la Chambre d'appel, mais seulement après autorisation de la Chambre. La Chambre préliminaire I estime que les arguments présentés par le Procureur dans sa demande d'autorisation d'interjeter appel ne répondent pas aux conditions requises par l'article 82(1)(d) pour accorder l'appel. La Chambre rappelle également que c'est dans l'exercice de ses pouvoirs discrétionnaires qu'elle a évalué librement les preuves soumises par le Procureur aux fins de la confirmation des charges.

Dans sa décision du 8 février, la Chambre avait conclu qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes pour établir l'existence de motifs substantiels de croire que Bahar Idriss Abu Garda est pénalement responsable, en tant que coauteur ou coauteur indirect, des crimes qui lui sont imputés par l'Accusation. Ces crimes consistaient en l'atteinte à la vie, le fait de diriger intentionnellement des attaques contre le personnel, les installations, le matériel, les unités ou les véhicules employés dans le cadre d'une mission de maintien de la paix, et le pillage. Ils auraient été commis dans le cadre d'une attaque menée, le 29 septembre 2007, contre le personnel, les installations, le matériel, les unités et les véhicules de la Mission de maintien de la paix de l'Union africaine au Soudan (MUAS) stationnés à la base militaire de Haskanita (« la Base de Haskanita »), dans la localité d'Umm Kadada au Darfour-Nord.

Cette décision n'interdit pas à l'Accusation de demander ultérieurement la confirmation des charges si elle étaye sa demande avec des éléments de preuve supplémentaires.

Decision on the "Prosecution's Application for Leave to Appeal the 'Decision on the Confirmation of Charges'"

Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les trois affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* et *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour ; tandis que le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009.

Décisions adoptées entre le 19 et le 23 avril 2010

Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

Decision on the "Defence Application for Leave to Appeal the Trial Chamber's Décision relative aux modalités de participation des victimes au stade des débats sur le fond"

Rendue par la Chambre de première instance II, le 19 avril 2010

Decision on the "Defence Application for Leave to Appeal the Decision on the Prosecution request for the addition of witness P-219 to the Prosecution List of Incriminating Witnesses and the disclosure of related incriminating material to the Defence"

Rendue par la Chambre de première instance II, le 20 avril 2010

Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le [calendrier des audiences](#).

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre [chaîne Youtube](#).

Evénements

Interagir avec les communautés

L'Unité de la sensibilisation poursuit les rencontres avec les femmes sur les crimes sexuels à Kinshasa



Le rencontre avec les groupes de femmes à Kinshasa, avril 2010 ©ICC-CPI

Le 16 avril 2010, l'Unité de la sensibilisation s'entretient avec les représentants des groupes de femmes à Kinshasa. Cette réunion a permis d'informer les femmes sur l'organisation et le fonctionnement de la Cour ainsi que la protection des femmes contre les violences sexuelles selon le statut de Rome. Les délégués de la Cour ont expliqué comment l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée et la stérilisation forcée pouvaient constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, et comment le viol peut aussi constituer un élément du génocide.

ICC met with legal practitioners in Kampala (Disponible uniquement en anglais)

The ICC Field Outreach Unit concluded last week a one-day workshop with members of the Ugandan legal community at the Grand Imperial Hotel, Kampala. The workshop was organised in partnership with the Uganda Law Society and brought together fifty lawyers currently practising at the Ugandan national courts.

The objective of the workshop was to provide lawyers with updates about the activities of the International Criminal Court (ICC), as well as stimulate their interest to enlist in the List of Counsel to enable them practice at the ICC. The need for Ugandan counsel, and particularly of female counsel, to enlist in the ICC List of Counsel was identified with the realisation that there are few Ugandan lawyers to have expressed interest in this area.

The workshop was also aimed at encouraging lawyers with extensive academic and/or professional expertise in an area of work relevant to or related to the Court to participate on the Court's Visiting Professional Programme.

Opening the workshop, Honourable Justice Elizabeth Ibanda Nahamya, judge of the Special War Crimes Division of the High Court of Uganda, emphasised the need for Ugandan lawyers to acquire international experience and expertise by practicing at the ICC in order to gain relevant experience and expertise.

The main topics of discussion included an overview of the activities of the ICC, victim participation and reparation processes, the activities of the Trust Fund for Victims and the Review Conference of the Rome Statute. Many of the questions centred on the requirements for counsel to practice at the ICC, victims' participation and reparation, the co-operation of States Parties and the independence of the ICC.



Members of the ICC Field Outreach Unit and the legal community in Kampala, Uganda, during the workshop ©ICC-CPI

A former president of the Uganda Law Society, Mr Rubemba Nkunzingoma Deo, thanked the ICC for bringing the Court to members of the legal fraternity, and urged lawyers to take advantage of the call for them to practice at the ICC.

Calendrier

AVRIL 2010						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
26 18 ^{ème} séance d'information à l'intention du corps diplomatique, à la CPI (La Haye)	27	28	29	30		
MAI 2010						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
					01	02
03	04	05	06	07	08	09
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
Événements futurs :						
31 mai - 11 juin : Première Conférence de révision du Statut de Rome						
5 juillet : Ouverture programmée du procès dans l'affaire Jean-Pierre Bemba Gombo						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.